



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 2 FEVRIER 2017

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite](#)

SULLY,PINAY, MENDES ou BERE vont ils revenir???

Cliquez

"Ces hommes ont consacré toute leur énergie à convaincre nos concitoyens que la justice sociale doit être le but de toute action politique et qu'elle ne peut être construite que sur une économie solide, moderne et transparente. Ils savaient que ce sont d'abord les plus modestes qui paient les illusions de la facilité."

*Francois Mitterand, avocat au Barreau de Paris,
président de la République*

Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer

La lettre EFI du 13 février 2017 pdf

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

Les avertissements de la cour des comptes aux politiques cliquer

Lire le discours du Premier président

INSEE L'analyse des salaires privés et publics en France (2014)

**Pour quelle raison l'INSEE ne révèle PAS le salaire médian mais
uniquement le salaire moyen ???**

**L'interdiction faite à la FED de participer aux organisations
financières internationales**

Par ETIENNE GOETZ et ISABELLE COUET

- Le rapport de l'OCDE sur les prélèvements obligatoires 2016 2
- Les prix de transfert Les 3 types de déclarations fiscales 2
- Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux (CE 22/11/16 Eurotrade Juice)
- Le parquet national financier est il indépendant ??? 3
- Fraude fiscale un premier bilan de la loi de 2013 (à suivre) 3
- Cour des comptes : des économies ou des impôts post élections ?? ou les deux !!!! 3
- Le rapport EY sur les conséquences du BREXIT 4
- La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur 4

Le rapport de l'OCDE sur les prélèvements obligatoires 2016

Pour l'OCDE Les recettes fiscales atteignent de nouveaux sommets avec une évolution de la structure de la fiscalité vers une part croissante des impôts sur les revenus du travail et la consommation

[Le rapport de l'OCDE sur les prélèvements obligatoires 2016](#)

[Notes par pays détaillées](#)

C'est le chiffre le plus élevé observé depuis 1965, qui est la première année pour laquelle les données des Statistiques des recettes publiques sont disponibles. Une hausse des recettes fiscales rapportées au PIB a été observée dans 25 des 32 pays membres de l'OCDE ayant communiqué des données préliminaires en 2015 tandis qu'un mouvement inverse a été constaté dans les sept autres.

[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>> |](#)

Les prix de transfert Les 3 types de déclarations fiscales

Cliquez

La fixation du prix de transfert des transactions conclues au sein d'entreprises multinationales ne résulte pas, nécessairement, comme pour les entreprises indépendantes, des règles du marché. En effet, d'autres considérations internes au groupe peuvent intervenir et influencer sur la répartition des résultats entre les pays concernés par les transactions.

Depuis plusieurs années sous la pression de Bruxelles et de l'OCDE notre législateur exige des entreprises à fournir sur demande ou spontanément toute une série de documentations sur la détermination des prix de transfert et la localisation des résultats

Les 3 types de déclarations fiscales sur les prix de transfert

Dans une décision du 8 décembre 2016 (cliquez), le conseil constitutionnel a interdit la diffusion au public de ces informations MAIS celles-ci seront

transmise automatiquement aux administrations fiscales étrangères dans le cadre de la loi n° 2017-117 du 1er février 2017 autorisant l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays

Texte de l'accord international

I La déclaration sur demande spécifique d'informations et de documentations sur les prix de transferts pour les PME (<400 MM) Article L 13 B LPF 1

II La déclaration simplifiée des prix de transfert pour les entreprises entre 50 et 750MM article 223 quinquies B CGI. (Modifiée le 11.12.2016. 1

III La déclaration spontanée pays par pays pour les groupes > à 750 MM (CGI art. 223 quinquies C).

Note EFI vous êtes un certain nombre à vous poser la question de la légalité de la déclaration -dont le défaut est sanctionné- qui doit obligatoirement être rédigée en anglais (sic) et [ce contrairement à la loi TOUBON](#)

Les documents de travail de l'OCDE pour l'examen par les pairs sont publiés

Le standard sur l'action 13 concernant la déclaration pays par pays et le standard de l'action 5 concernant l'échange obligatoire et spontané de renseignements sur les décisions fiscales ("le cadre de transparence") sont deux des quatre standards minimums de BEPS. Chacun des quatre standards minimums est soumis à un examen par les pairs afin d'assurer leur mise en œuvre efficace et en temps voulu, et ainsi garantir le respect du principe d'équité des règles du jeu. Tous les membres du cadre inclusif du CAF sur le BEPS s'engagent à appliquer les standards minimums et à participer à l'examen par les pairs.

[l'examen par les pairs de la déclaration pays par pays de l'Action 13](#)

[l'examen par les pairs du cadre de transparence prévu par l'Action 5.](#)

Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux **(CE 22/11/16 Eurotrade Juice)**

Une chaîne de participations constitutive d'un montage artificiel et un bénéficiaire NON effectif via une soparfi lux

Dans un arrêt didactique du 23 novembre le conseil d'état analyse, en droit et en fait, la situation d'une Soparfi Lux créée par une résident d'Uruguay pour bénéficier du traité fiscal entre la France et le Luxembourg

[Conseil d'État 23 novembre 2016 N° 383838](#)

Le parquet national financier est il indépendant ???

Rediffusion sans lien avec l'actualité !

Les interprétations divergent entre la CEDH, la cour de cassation et le conseil constitutionnel

[Position de J.L. NADAL à la rentrée
de la Cour de cassation de 2010](#)

[Fraude fiscale : et Pan sur la parquet national financier
\(cons constitutionnel du 8/12/16\)](#)

Dans un arrêt du 22 octobre 2013 ; la cour de cassation a mis en colère l'ensemble des parquetiers de France alors qu'elle ne fait que confirmer la jurisprudence la CEDH

[Cour de cassation, criminelle, 22 octobre 2013, 13-81.945, Publié au bulletin](#)

2°) alors qu'une loi, au sens de l'article 8, alinéa 2, de la Convention, ne peut organiser une ingérence dans la vie privée

des personnes qu'à la condition d'en placer la surveillance et l'exécution sous le contrôle de l'autorité judiciaire,

ce que n'est pas le Parquet, qui n'est pas indépendant et qui poursuit l'action publique ;

que la chambre de l'instruction

a encore violé les textes précités

[De l'indépendance du parquet ??? L'arrêt CEDH France MOULIN](#)

Que dit le conseil constitutionnel ?

[Lire la suite](#)

Fraude fiscale un premier bilan de la loi de 2013 (à suivre)

la commission des lois a autorisé le 8 février 2017 la publication du rapport d'information, présenté par Sandrine Mazetier et Jean-Luc Warsmann, évaluant la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et la loi organique n° 2013-1115 du 6 décembre 2013 relative au procureur de la République financier.

[Voir la vidéo de cette réunion](#)

Le rapport sera prochainement [mis en ligne](#).

Cour des comptes : des économies ou des impôts post élections ?? **ou les deux !!!!**

La Cour des comptes rend public, le 8 février 2017, son rapport public annuel.

[La situation d'ensemble des finances publiques \(à fin janvier 2017\)](#)

[Nouvelle alerte sur le déficit par Ingrid Feuerstein](#)

I Après une présentation de la situation des finances publiques en 2016

II la Cour examine les risques pesant sur la prévision pour 2017 et montre que celle-ci sera très difficile à atteindre, du fait à la fois d'un risque de surestimation des recettes et d'une sous-estimation probable de certaines dépenses

III Elle analyse ensuite les hypothèses qui sous tendent la trajectoire de finances publiques au-delà de 2017 et souligne que la restauration de la situation des finances publiques inscrite dans cette trajectoire nécessitera, dans un contexte vraisemblable de remontée progressive des taux d'intérêt, un effort de maîtrise de la dépense publique d'une ampleur inédite

Le rapport EY sur les conséquences du BREXIT

Brexit : les entreprises préfèrent l'Allemagne et les Pays-Bas à la France

« La France ne propose pas un contexte politique très stable actuellement ni un environnement fiscal et réglementaire assez efficace », juge Marc Lhermitte d'EY. A ce titre, « le résultat de l'élection présidentielle sera important ».

EY's European attractiveness survey January 2017 Plan B ... for Brexit
A boardroom view on investment and location strategies in Europe

Réforme fiscale; un pré projet du Conseil d'analyse économique (CAE)

La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur

Comment plumer l'oie sans la faire cacarder (Colbert)

L'article 60 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a instauré le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, ce qui constitue un tournant majeur dans notre fiscalité personnelle et ce, selon le Gouvernement, dans une logique de simplification. Cette réforme doit se traduire par une refonte totale du recouvrement de l'impôt, lequel serait désormais acquitté au fil de la perception des revenus, et non plus avec un an de décalage.

'Ce qui se veut une simplification se révèle dans les faits une usine à gaz qui va rendre pour bon nombre de nos compatriotes l'impôt incompréhensible, donc intolérable. Seul un impôt compris est consenti.' souligne Marc Le Fur l'auteur de la proposition de loi.

La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur

Plusieurs raisons justifient cette opposition à ce projet. (lire fiscal on line)

La retenue à la source présente ainsi l'avantage pour tout gouvernement, et c'est sans doute un motif inavoué de la réforme : rendre l'impôt indolore, anesthésiant...

Domicile fiscal :

la hiérarchie des critères (CE 17.03.16 avec conclusions Daumas)

Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France
Dans une décision en date du 17 mars 2016, le Conseil d'Etat se livre à la détermination de la résidence fiscale d'un contribuable russe.

Conseil d'État N° 38335 3ème et 8ème ssr 17 mars 2016
CONCLUSIONS LIBRES de M. Vincent DAUMAS, rapporteur public

Pour lire la tribune cliquez >>>>

Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015

**·Précis de fiscalité DGFIP 2016
, à jour au 01/09/16.**

le bilan de la France au 31.12.15.PDF

Ocde les prélèvements obligatoires